

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 7 janvier 2026 à 9 h  
Salle Peter-McGill, hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Soraya Martinez Ferrada, Mairesse  
M. Claude Pinard, Président du comité exécutif  
Mme Christine Black, Vice-Présidente du comité exécutif  
M. Aref Salem, Vice-Président du comité exécutif  
M. Dimitrios Beis, Membre du comité exécutif  
Mme Caroline Braun, Membre du comité exécutif  
M. Alan DeSousa, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Gagnon, Membre du comité exécutif  
M. Benoit Langevin, Membre du comité exécutif  
Mme Andréanne Moreau, Membre du comité exécutif  
Mme Gabrielle Rousseau-Bélanger, Membre du comité exécutif  
M. Alexandre Teodoresco, Membre du comité exécutif

**ABSENCES**

M. Luis Miranda, Membre du comité exécutif  
Mme Vana Nazarian, Membre du comité exécutif  
Mme Stephanie Valenzuela, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Benoit Dagenais, Directeur général  
Mme Nadia Bastien, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
Mme Brigitte Grandmaison, Directrice générale adjointe - Services de proximité  
M<sup>e</sup> Domenico Zambito, Greffier adjoint  
Mme Cynthia Robert, Conseillère en analyse et gestion, soutien aux instances  
Mme Nancy Blanchet, Conseillère associée  
M. Josué Corvil, Conseiller associé  
M. Youssef Hariri, Conseiller associé  
M. Jean-François Lalonde, Conseiller associé  
Mme Maude Théroux-Séguin, Conseillère associée  
M. Julien Hénault-Ratelle, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE26 0001**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 janvier 2026 en retirant les points 12.001 à 12.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE26 0002**

Il est

**RÉSOLU :**

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 novembre 2025, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE26 0003**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 20 novembre 2025, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE26 0004**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 décembre 2025, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE26 0005**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière destinés aux différents arrondissements et aux unités d'affaires de la Ville, pour la période du 20 février 2026 au 19 février 2027, dans le cadre des ententes-cadres accordées à GardaWorld s.e.n.c., Teltech Signalisation inc. et Béton Brunet Itée - Division Signalisation (CG24 0085);
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements concernés et des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1259462004

---

**CE26 0006**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle APTQ inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les étiquettes RFID (nombre d'étiquettes selon les besoins) pour les supports imprimés et disques, à l'usage du réseau des bibliothèques de Montréal, pour une somme maximale de 256 543,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 25-21197;
- 2 - de procéder à une évaluation du rendement de APTQ inc.;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Division du centre de services partagés – bibliothèques, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1250138002

---

**CE26 0007**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Nadeau Blondin Lortie Architectes inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels en architecture et en ingénierie pour l'élaboration du plan de conservation des huit bâtiments de la Cité-des-Hospitalières, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 308 523,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-21127;
- 2 - d'autoriser une dépense de 61 704,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1258528002

---

**CE26 0008**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 168 000 \$, taxes incluses, pour les services du cabinet Bélanger Longtin mandaté pour représenter la Ville dans le dossier Claude Paquin c. Ville de Montréal et Procureur général du Québec (DA256684022), majorant ainsi les crédits pour ce dossier à 280 000 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1256684006

---

**CE26 0009**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le projet d'entente de partenariat par laquelle la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) versera à la Ville de Montréal un montant de 24 834,60 \$ pour l'élaboration de documents de référence pour accompagner les demandeurs des permis de démolition dans l'élaboration de documents exigés visant à mieux gérer les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD);
- 2 - d'autoriser le directeur de la Gestion des matières résiduelles et Infrastructures du Service de l'environnement à signer l'entente de partenariat avec RECYC-QUÉBEC;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses au Service de l'environnement au montant de la contribution financière de 24 834,60 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1259206002

---

**CE26 0010**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'avenant à la convention d'aide financière entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant la subvention de 1 647 000 \$ en lien avec le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations pour la réalisation d'un projet d'études destiné à réduire les vulnérabilités aux crues dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, afin de reporter la date de fin au 31 mars 2028.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1259320002

---

**CE26 0011**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'acte de concession de Sa Majesté le Roi du chef du Canada afin de confirmer l'acceptation de l'abandon des droits, titres et intérêts qu'il détient sur le lot 3 087 209 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, représentant 50 % des droits indivis dans ledit lot, situé sur la rue Jolicoeur, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, d'une superficie de 3 658,8 mètres carrés, sans contrepartie monétaire, et ce, à des fins de logement social, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1255792014

---

**CE26 0012**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Groupe Écorécréo inc., pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1<sup>er</sup> février 2026, des locaux situés au 3<sup>e</sup> étage de l'immeuble sis au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), d'une superficie de 2 265 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 105 951,51 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1255323018

---

**CE26 0013**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ aux Amis du Jardin botanique de Montréal pour leur projet de visite guidée du Jardin botanique sur le thème de l'ornithologie pour l'année 2026;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1250348015

---

**CE26 0014**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter de David Johnson, le don d'un bonsaï pour le Jardin botanique de Montréal d'une valeur totale établie par un évaluateur externe à 3 700 \$, conformément à l'article 33 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2 - d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôts à David Johnson, au montant de 3 700 \$, conformément aux règles fiscales applicables.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1250058001

---

**CE26 0015**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter de Céline Arseneault, un don de livres pour la bibliothèque du Jardin botanique de Montréal d'une valeur totale établie à 2 200 \$, conformément à l'article 33 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2 - d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôts à Céline Arseneault, au montant de 2 200 \$, conformément aux règles fiscales applicables.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1259964003

---

**CE26 0016**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter d'Yves Lefebvre, le don d'un livre ancien pour la bibliothèque du Jardin botanique de Montréal d'une valeur totale établie par un évaluateur externe à 500 \$, conformément à l'article 33 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2 - d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôts à Yves Lefebvre, au montant de 500 \$, conformément aux règles fiscales applicables.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1259964006

---

**CE26 0017**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter de Michel Cloutier, un don de livres anciens pour la bibliothèque du Jardin botanique de Montréal d'une valeur totale établie par un évaluateur externe à 750 \$, conformément à l'article 33 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2 - d'autoriser l'émission d'un reçu officiel pour fins d'impôts à Michel Cloutier, au montant de 750 \$, conformément aux règles fiscales applicables.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1259964005

---

**CE26 0018**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accepter le don d'archives de Patricia Kéroack, pour la bibliothèque du Jardin botanique de Montréal;

2 - d'approuver un projet de convention de donation d'archives à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1259964004

---

#### **CE26 0019**

Vu la résolution CA25 09 0329 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 10 décembre 2025;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver le projet de convention entre l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'obtention d'une subvention en lien avec le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations;
- 2 - d'autoriser le directeur du Développement du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à signer le projet de convention d'aide financière et tout document afférent, auprès du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1251066012

---

#### **CE26 0020**

Vu la résolution CA25 210316 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 9 décembre 2025;

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de modifier le budget de la Ville de Montréal afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'une subvention d'un montant total de 5 000 \$, non taxable, accordé par *Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM)*, dans le cadre du programme de soutien financier *Ça bouge sur l'eau – Été 2025*, pour la tenue de l'événement « Prêt de kayaks et de planches à pagaie », conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)*,
- 2 - d'autoriser l'augmentation de la dotation du budget de 2025 de l'arrondissement de Verdun d'un montant additionnel de 5 000 \$, à la suite de l'encaissement de cette contribution financière.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1254274008

---

#### **CE26 0021**

Vu la résolution CA25 210311 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 9 décembre 2025;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de majorer la dotation de l'arrondissement de Verdun, par l'entremise de la réserve du *Passif environnemental*, pour un montant de 174 471,56 \$, net de taxes, pour les travaux préparatoires à l'aménagement du parc Monseigneur-J.-A.-Richard;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1258753008

---

#### **CE26 0022**

Il est

RÉSOLU :

de fermer et retirer, à toute fin que de droit, le lot 6 704 095 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, du domaine public de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1256684003

---

#### **CE26 0023**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'organisme Sans Visage, enregistré au numéro 1180363708, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 6 h, le 28 février 2026 dans le cadre de l'événement qu'il organise au Grand Quai du Port de Montréal;
- 2 - d'autoriser l'organisme SAT Société des arts technologiques, enregistré au numéro 1140728099, à accueillir la clientèle et à servir des boissons alcoolisées jusqu'à 4 h, le 31 janvier 2026 et jusqu'à 5 h, le 14 février 2026 dans le cadre des événements culturels qu'il organise.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1258994027

---

#### **CE26 0024**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la construction d'un nouveau poste de transformation à 315-25 kilovolts ainsi que de 2 lignes souterraines entre le poste Notre-Dame et le poste projeté Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve;

2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à Hydro-Québec en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

40.002 1250136013

---

**CE26 0025**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport de la mairesse de Montréal à la suite de l'octroi, le 22 décembre 2025, d'un contrat et d'une autorisation de dépenses liées à l'opération de deux haltes-chalear par la Direction de la sécurité civile et continuité des affaires, conformément à l'article 199, annexe C, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1256116004

---

**Levée de la séance à 10 h 09**

70.001

---

Les résolutions CE26 0001 à CE26 0025 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Claude Pinard  
Président du comité exécutif

---

Domenico Zambito  
Greffier adjoint